

CONTRAT PENSION

Sarl chenil du clos de la roseraie
21 rue de la coquerie
59310 Nomain
06.49.30.97.2
chenilclosroseraie@gmail.com

Nom Prénom

Adresse :

Nom de l'animal :

Téléphone portable :

Race de l'animal :

Date d'arrivée :

E-mail :

Date de départ :

Règlement intérieur

-Le paiement de la période de pension réservée se fait à l'arrivée de votre animal dans sa totalité.

-Aucun remboursement sera effectué en cas d'annulation ou de retour anticipé.

-Afin de valider votre réservation un acompte de 100€ est demandé.

-Celui-ci sera encaissé dès le retour de ce contrat rempli, lu et signé.

-L'acompte n'est pas remboursable sauf en cas de décès de l'animal.

-Si le contrat n'est pas retourné, la réservation ne sera pas prise en compte (aucune réservation par téléphone)

-Les vaccins sont obligatoires et doivent être à jour : CHPLR+**Toux de chenil**.

-Le tatouage est obligatoire (puce électronique ou dermatographie).

-Les papiers sont remis à l'arrivée de l'animal (carte d'identification+carnet de vaccination).

-L'animal ne sera pas accepté sans ces documents.

-Votre compagnon doit être en parfaite santé et indemne de maladies contagieuses ou de parasites externes.

-Le chenil décline toute responsabilité des éventuels accidents ou décès lors du séjour (crise cardiaque, torsion d'estomac, détresse respiratoire, crise d'épilepsie...)

-Le chenil décline toute responsabilité en ce qui concerne les objets destinés au bien être de votre compagnon (couchage déchiqueté, jouet déchiqueté ou perdu...).

- Les propriétaires des femelles non stérilisées, doivent indiquer les dernières dates des chaleurs.

-Le chenil s'engage à apporter tous les soins nécessaires au chien qui lui est confié et de se comporter de façon générale « en bon père de famille », notamment en lui apportant les soins et traitements vétérinaires nécessaires.

-Le chenil fera appel au vétérinaire de son choix. Les frais de vétérinaires seront à la charge du client.

-Les sorties sont d'environ 2 à 4 heures par jour (selon s'il s'agit des vacances scolaires ou hors vacances scolaires), elles s'effectuent en petit groupe (parcs clôturés ou pâture avec étang).

-Possibilité de poursuivre les traitements simples de votre animal pour un supplément de 1€ à 2€ selon les soins, possibilité de laver votre chien avant son départ de pension. Tarifs de 20€ à 40€.

-Le tarif journalier est de 22€/J (alimentation comprise).

-Le jour d'arrivée est comptabilisé (quelle que soit l'heure d'arrivée) et le jour du départ est offert si ce dernier est récupéré avant 12H00.

-Les horaires sont : 8H30-12H00 / 14H00-18H00. Fermé les dimanches et les jours fériés.

-La période de la pension sera due au chenil dans sa totalité en cas d'annulation inférieure à 15 jours

Le

Le chenil

Le propriétaire Lu et approuvé